



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Natalite

Question écrite n° 31642

Texte de la question

Mme Christine Boutin attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur la publication et ses consequences, dans le dernier bulletin mensuel Population et societes de l'Institut national des etudes demographiques, d'une etude intitulee « Fecondite du moment, fecondite des generations ». La prise de connaissance de cette etude s'est en effet traduite devant l'opinion publique par une polemique entre le directeur de l'INED et l'un des directeurs de recherche de cet organisme. Celle-ci s'est tout d'abord manifestee sur une station de radio peripherique et s'est poursuivie ensuite dans plusieurs articles de quotidiens. Les articles en cause donnent une explication excessivement polemique concernant l'emploi qui peut etre fait de l'indicateur conjoncturel des natalites et de l'indicateur de descendance finale pour interpreter l'evolution de la natalite en France. Lancee par un directeur de l'INED, elle ne peut que jeter le doute sur la validite de l'interpretation des donnees statistiques en matiere demographique et sur la fiabilite de l'institution publique qui en a la charge. Or, il est reconnu et admis que les pouvoirs publics et l'ensemble des organisations familiales publiques et privees reconnues ont besoin en ce domaine d'informations parfaitement fiables pour determiner leurs orientations. Du reste, les organisations familiales deplorent plus particulierement que l'INED prenne le risque de se discrediter alors qu'elles doivent avoir toute confiance dans une institution dont les travaux touchent un domaine extremement important et particulierement sensible de la societe francaise. L'INED est soumis a une double tutelle : celle du ministere de la solidarite, de la sante et de la protection sociale et celle du ministere de la recherche et de la technologie. Par ailleurs, le Haut Conseil de la population et de la famille charge d'eclairer les pouvoirs publics sur les problemes demographiques et leurs consequences a moyen et a long terme, ainsi que sur les questions relatives a la famille, n'a pu rester indifferant aux problemes souleves par le directeur general et un de ses adjoints de l'INED Aussi lui demande-t-elle de bien vouloir lui preciser sa propre position sur cette affaire et de lui faire savoir s'il a demande au President de la Republique, en tant que president du Haut Conseil de la population et de la famille, de reunir le conseil afin que celui-ci se prononce sur les consequences des declarations precites pour permettre a l'INED d'assurer ses missions d'information dans des conditions de rigueur scientifique qui soient indiscutables et dans la serenite.

Texte de la réponse

Reponse. - L'INED, etablissement public a caractere scientifique et technologique, a diffuse regulierement et commente dans l'ensemble de ses publications les divers indicateurs permettant de suivre l'evolution de la fecondite en France. Il n'existe aucun indice permettant de synthetiser a lui seul les comportements de fecondite ou les perspectives d'evolution a court, moyen et long terme d'une population. Chaque indicateur apporte une information specifique et il ne saurait etre question d'effectuer un « choix » entre les divers indices disponibles. C'est pourquoi l'INED a ete pleinement dans son role en publiant dans le bulletin mensuel Population et Societes de l'institut un article intitule : « Fecondite du moment, fecondite des generations. » L'etude ainsi publiee montrait que la stabilisation de l'indice conjoncturel depuis quinze ans et de la descendance finale des generations depuis dix ans permettent d'esperer que ces deux indices se rejoindront au niveau de renouvellement des generations (2,1 enfants par femme). Cette etude etait, par ailleurs, destinee a expliquer la remontee de la fecondite suedoise et a montrer en quoi l'effort consenti par la collectivite francaise en faveur des enfants avait ete benefique et devait etre soutenu si l'on voulait maintenir un climat d'accueil favorable aux

enfants. Il est fort regrettable que l'information ait pris un tour polemique la ou il fallait rendre compte de la complexite des phenomenes, ce que le recours a differents indices aurait du permettre de mieux approcher. Les ministeres de tutelle de l'institut, ministere de la recherche et de la technologie et ministere de la solidarite, ont fait en sorte que le travail puisse reprendre avec serenite au sein de l'institut. Ils l'ont fait en participant activement aux instances prevues dans les textes definissant les regles de fonctionnement de l'INED (conseil scientifique et conseil d'administration) et en confiant a trois experts de reputation internationale la mission de fournir les elements permettant de repondre aux questions suivantes : 1o a partir de l'evolution recente de l'indice synthetique de fecondite et de la descendance finale des generations, quelle prevision d'evolution de la fecondite peut-on etablir a court terme ? 2o en vue de ces previsions, quelle importance relative peut-on accorder a ces deux indices ? Par ailleurs, lors de la derniere reunion pleniere du haut conseil de la population et de la famille, le 21 mai dernier, l'expose sur la situation demographique presente au President de la Republique a montre combien la question etait complexe et devait etre approfondie par les voies normales de la production scientifique.

Données clés

Auteur : [Mme Boutin Christine](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31642

Rubrique : Demographie

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : affaires sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 1990, page 3336